

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 76 Subvention (622.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e arrondissement).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle signée le 21 janvier 2019 avec l'association Théâtre Paris 14, après avoir été approuvée par délibération du Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu l'avenant signé le 19 avril 2019 avec l'association Théâtre Paris 14, après avoir été approuvée par délibération du Conseil de Paris des 2, 3 et 4 avril 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Théâtre Paris 14 un second avenant à cette convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire au titre de 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

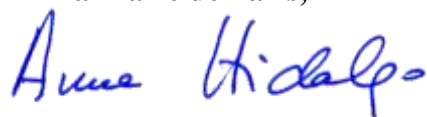
Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre Paris 14, 20 avenue Marc Sangnier 75014 Paris, au titre de 2019 est fixée à 622.000 euros, soit un complément exceptionnel de 80.000 euros après déduction des montants déjà versés. Simpa 35341 ; 2019-09609.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 80.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO